

**Mairie de Guzargues**  
**Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 03 Avril 2003 – 21h00**

**Sous réserve d'acceptation par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.**

**Présents:** Mmes REDO Christine, VIDAL Patricia (départ à 22h15- procuration à Mme REDO après 22h10)

MM COURTIEU Yves, ANTOINE Pierre, BONANNO Eric, BONNET Jérôme,  
MALCHIRANT Thierry,.

**Excusés :** Mmes BARTHES Mariette (procuration à M.COURTIEU), M. MELOTTE Jacques (procuration M. BONNET J.)

**Absent :** Mme FLORES Christiane, M. ACCARDO Gérald

❦

**1 – Compte rendu de la séance du 13 février 2003**

Le compte rendu de la séance du 13 février 2003 est approuvé à l'unanimité.

**2 – Compte Administratif 2002**

<b>Budget Principal</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat de clôture</b>
Fonctionnement	177 581.87	198 416.16	+20 834.29
Investissement	48 888.88	54 687.96	+5 799.08

<b>C.C.A.S.</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat de Clôture</b>
Fonctionnement	0	804.32	+804.32
Investissement	0	0	0

<b>Assainissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat de Clôture</b>
Fonctionnement	8 119.23	46 508.35	+38 389.12
Investissement	5 687.93	34 468.14	+28 780.21

Le Compte Administratif 2002 est approuvé à l'unanimité ainsi que le Compte de Gestion 2002 du Receveur Principal qui est en parfait accord avec le Compte Administratif 2002.

**3 – Affectation des Résultats 2002**

Conformément à l'instruction M14 et M49, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à affecter les résultats excédentaires à la clôture de l'exercice 2002.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2002 comme suit :

## **A/BUDGET PRINCIPAL**

<b><u>Excédent 2002</u></b>	<b><u>20 834,29 €</u></b>
affectation au 002 / Fonctionnement	7 943,29 €
affectation au 1068 / Investissement	12 891,00 €

## **B/BUDGET C.C.A.S.**

<b><u>Excédent 2002</u></b>	<b><u>804,32 €</u></b>
affectation au 002 / Fonctionnement	804,32 €
affectation au 1068 / Investissement	0,00 €

## **C/BUDGET ASSAINISSEMENT**

<b><u>Excédent 2002</u></b>	<b><u>38 389,12 €</u></b>
affectation au 002 / Fonctionnement	38 389,12 €
affectation au 1068 / Investissement	0,00 €

## **4 – Taux d'imposition 2003**

Suite à l'examen de l'état MI 1259 concernant les taux d'imposition 2003, la Commission des finances propose pour cette année d'augmenter les taux des Taxes d'Habitation, du Foncier Non Bâti, du Foncier Bâti et de voter les taux suivants :

Taxe d'Habitation	<b>7,41 %</b>
Taxe Foncier Bâti	<b>9.85 %</b>
Taxe Foncier non Bâti	<b>38,18 %</b>

Proposition acceptée à l'unanimité par la Conseil Municipal.

## **5 – Budget Primitif 2003**

### **Budget M 14 :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2003 préparé par la commission des Finances. Il s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Budget Principal	Section de Fonctionnement	188 816 €
	Section d'investissement	266 034 €
C.C.A.S.	Section de Fonctionnement	804 €
	Section d'Investissement	Néant

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2003.

## **Budget Annexe M 49- Assainissement :**

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Annexe Assainissement 2002 préparé par la Commission des Finances. Il s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'exploitation	54 733€
Section d'Investissement	53 120 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Annexe Assainissement 2003.

## **6 – Travaux Lagunage**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise MAZZA d'un montant de 20 910 € HT pour l'Aménagement des berges du lagunage.

## **7 – Acquisition SAFER**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 17 octobre 2002 relative à l'acquisition à la SAFER des parcelles n° AL 53, AL 55, AL 57, AL 58, AL 59, et AL 60 d'une contenance totale de 1 ha 55 a 90 ca. Il rappelle également la promesse unilatérale d'achat signée le 20 décembre 2002 et notamment son article relatif aux dispositions particulières dans lequel la commune s'engage à échanger 39a40ca issues de la parcelle AL 60 contre les parcelles AL 52 et AL 56 (superficie équivalente) appartenant à Mme ROBIN Marie-Thérèse.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SAFER demande que ses engagements d'échange soient confirmés par délibération, avant la signature de l'acte d'acquisition des parcelles précitées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ◆ **DECIDE** que, dès que la commune sera propriétaire de la parcelle AL 60, 39a40ca issues de la parcelle AL 60 seront échangés contre les parcelles AL 52 et AL 56 appartenant à Mme ROBIN Marie-Thérèse à superficie équivalente, le tout sans soulte.
- ◆ **DIT** que cet échange fera l'objet d'un acte administratif.
- ◆ **DEMANDE** le bénéfice de l'exonération des droits de timbre et de mutation, conformément à l'article 1042 du C.G.I.
- ◆ **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents et actes nécessaires à ladite réalisation.

## **8 – Demande subvention Place de l'Eglise**

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal les devis pour l'aménagement de la Place de l'église suite à l'acquisition des parcelles AM n°159 et 163. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet présenté et décide de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Hérault et le Conseil Régional du Languedoc Roussillon.

## **9 – Numérisation du cadastre**

Sur rapport de M. BONANNO Eric, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 30 janvier 2002, relative à la numérisation du cadastre et à la demande de subvention au Département de l'Hérault.

Il précise à l'assemblée que la Charte de la Vallée du Salaison a inscrit un programme destiné à financer cette opération.

Il propose donc au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière de la Charte de la Vallée du salaison pour la numérisation du cadastre en complément du financement du Conseil Général de l'Hérault. Le solde de cet investissement , soit 620 €uros sera pris en charge par la Commune. Adoption par le Conseil Municipal à l'unanimité.

## **10 – Marchand ambulant**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de M. CASELLI Lory sollicitant l'autorisation de venir exercer sur la commune tous les mardis de 14h00 à 15h30, autant que commerçant ambulant en fruits et légumes. Autorisation donnée à l'unanimité.

## **11 – Demande de participation de la mairie d'Assas pour le terrain de foot**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rejeter la demande de la Mairie d'Assas de participation financière pour le terrain de foot, afin de ne pas créer un précédent qui pourrait être repris par d'autres collectivités. Le Conseil Municipal préfère subventionner directement l'association comme cela avait été défini initialement.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h45 .**

**Le Maire  
Yves COURTIEU**